



Pb avec le constructeur / bâtiments de France

Par **Yvazette**, le **09/06/2016** à **23:25**

Bonjour, j'espère que quelqu'un pourra m'aiguiller.

Donc avec le constructeur nous avons choisi une maison couleur blanche fenêtre et porte grise alu, tuiles (régence) noire

Il y a plus d'un mois demande au constructeur, 2 couleurs pour la façade: réponse impossible étant en zone bâtiments de France: 1 seule couleur :ok

Permis de construire signé envoyé par le constructeur.

Le constructeur nous tel 2 mois après pour nous dire qu'il y a un pb avec la couleur de nos tuiles. BF autorise brun ou rouge Vieilli ou ardoise.

Le constructeur nous dit qu'il va faire une demande au BF pour qu'il accepte la tuile (régence) noire

Est ce que c'est possible que BF accepte ?

Et si il n'accepte pas il faudra mettre des tuiles ardoise mais qui paye le surplus ? (car l'ardoise est plus chère)

C'est une erreur du constructeur?

Merci d'avance pour vos réponses

Cdt Mme yvazette

Par **talcoat**, le **16/06/2016** à **19:11**

Bonjour,

Si vous avez signé un CCMI contrat de construction de maison individuelle, le prix convenu ne peut être majoré après la signature, le constructeur devra donc prendre à sa charge son "erreur d'appréciation" si l'ABF maintient sa demande de prestation particulière à la zone et qui devait être connue du professionnel.

Cordialement